Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025105CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 105

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE NON COUVERT PAR L'ASSURANCE

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des affaires générales du 15 décembre 2025,
Considérant le rapport du responsable du service environnement,
Considérant la responsabilité de la commune pour ce dommage causé au véhicule d'un particulier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le maire à mandater le montant de la facture 35C-16270 en date du 9 septembre 2025 de la société France Pare Brise de Cesson-Sévigné pour un montant de 206,77 € TTC ayant pour objet la réparation d'un bris de glace sur une vitre latérale arrière gauche sur le véhicule SUZUKI SWIFT NOIR - immatriculé GK 473 EJ stationné sur le domaine public. La facture a été réglée le 9 septembre 2025 par la victime.

Publié et affiché le 19 décembre 2025